

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2354

Modification de la délibération n° 2015/1176 du 1er juin 2015 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Association Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles, pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 11 443 907 euros - Opération : construction d'un immeuble comprenant un EHPAD de 74 lits (dont 8 lits d'hébergement temporaire) et de 17 logements PLS adaptés situés 15, rue Crépet à Lyon 7e

Direction des Finances

**Rapporteur :** M. BRUMM Richard

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2354 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2015/1176 DU 1ER JUIN 2015 PORTANT SUR LA GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR L'ASSOCIATION FOYER RESIDENCE RHODANIEN DES AVEUGLES, POUR LA SOUSCRIPTION DE SIX EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 11 443 907 EUROS - OPERATION : CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMPRENANT UN EHPAD DE 74 LITS (DONT 8 LITS D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE) ET DE 17 LOGEMENTS PLS ADAPTES SITUES 15, RUE CREPET A LYON 7E (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1176 du 1<sup>er</sup> juin 2015, la Ville de Lyon a accordé sa garantie à hauteur de 15 % à l'Association Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 11 443 907 € destinés à la construction d'un immeuble comprenant un EHPAD de 74 lits (dont 8 lits d'hébergement temporaire) et de 17 logements PLS adaptés situés 15, rue Crépet à Lyon 7<sup>e</sup>.

Or, une erreur a été commise concernant les caractéristiques financières des deux emprunts PLS Foncier concernant la construction des 17 logements et de l'EHPAD de 74 lits.

Aussi, il convient de modifier la délibération n° 2015/1176.

Vu la délibération n° 2015/1176 du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

### **DELIBERE**

1. Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Au titre de la construction des 17 logements PLS adaptés :

#### **PLS Foncier**

- Montant : 428 241 €;
- Commission d'instruction : 250 €;
- Durée de la période : trimestrielle ;

- Phase de préfinancement :

- Durée : 24 mois ;
- Taux d'intérêt : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt plus 111 points de base ;
- Règlement des intérêts : capitalisation.

- Phase d'amortissement :

- Durée : 60 ans ;
- Index : Livret A ;
- Marge fixe sur index : 1,11 % ;
- Taux d'intérêt : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt plus 111 points de base ;
- Périodicité : trimestrielle ;
- Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés) ;
- Condition de remboursement anticipé volontaire : IF sur durée résiduelle ;
- Modalité de révision : DR ;
- Taux de progressivité des échéances : 0 % ;
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.

- Au titre de la construction de l'EHPAD de 74 lits :

**PLS Foncier**

- Montant : 2 199 012 €;
- Commission d'instruction : 1 310 €;
- Durée de la période : trimestrielle ;
- Phase de préfinancement :

- Durée : 24 mois ;
- Taux d'intérêt : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt plus 111 points de base ;
- Règlement des intérêts : capitalisation ;

- Phase d'amortissement :

- Durée : 60 ans ;
- Index : Livret A ;
- Marge fixe sur index : 1,11 % ;
- Taux d'intérêt : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt plus 111 points de base ;
- Périodicité : trimestrielle ;
- Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés) ;
- Condition de remboursement anticipé volontaire : IF sur durée résiduelle ;
- Modalité de révision : DR ;
- Taux de progressivité des échéances : 0 % ;

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM